



COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio » du 6 mars 2018 à Saint-Nazaire-de-Pézan

Mise en œuvre du DOCOB année 2017 et évaluation de la mise en œuvre du DOCOB (2009-2016)

1) Discours introductifs	3
2) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2017.....	3
3) Perspectives 2018	5
4) Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB (2009-2016)	5
5) Relevé de décisions	12

Liste des participants (30)

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Montpellier Méditerranée Métropole	Représentée par M. ORTH Christophe
Communauté d'agglomération du Pays de l'Or	Représentée par Mme DUCHESNE Claude
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Représentée par M. ROUX Jean-Michel
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger
Commune de la Grande-Motte	Non représentée, excusée
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René, Président du COFIL Natura 2000
Commune de Lunel	Non représentée
Commune de Lunel-Viel	Non représentée, excusée
Commune de Marsillargues	Représentée par M. GENNAT Angelo
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Commune de Mudaison	Représentée par Mme DUCHESNE Claude
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée, excusée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. PISTILLI Robert
Département de l'Hérault	Représenté par M. MAJUREL Rodolphe
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démostration du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. AUGUSTE René
Région Languedoc-Roussillon	Représentée par Mme ARIBAUD Lucile
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux	Non représenté, excusé
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Non représenté
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Représenté par M. MONTIEL Roger, Vice-président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté, excusé

Collège des usagers

ASA de Marsillargues	Non représentée
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Non représentée

Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Non représentée
Association Méridionalis	Non représentée, excusée
Association " Grande-Motte Environnement "	Non représentée
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Représentée par M. LEYDIER Jean-Luc, Président
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Non représenté
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Représenté par Mme BOYCE Magali
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Représentée par M. TERNAT Raymond
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Représentée par M. RAVEL Eric
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Non représenté, excusé

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
DDTM de l'Hérault	Représentée par Mme LEENHARDT Valérie
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée.
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	-
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée
DREAL Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
IFREMER	Non représenté
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Non représenté
Préfecture de l'Hérault	Représentée par Mme LEENHARDT Valérie

Experts

CRAMM Patrice	Absent
LAURET Michel	Absent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

Autres participants

ALMODOVAR Cyrielle	Fédération régionale des chasseurs Occitanie
CASES Ludovic	Symbo
FUSTER Jonathan	Communauté d'agglomération Pays de l'Or
GHIOTTI Stéphane	CNRS/Université Paul Valéry
IMBERT Flore	Symbo
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, Symbo
MAJUREL Rodolphe	Département de l'Hérault
MARTIN Eric	SIATEO
RASCOL Patrice	Association de chasse de Marsillargues
RIBEYRE Sylvain	Communauté d'agglomération Pays de l'Or
ROGER Jean-Paul	Commune de Marsillargues
SUZOR Hélène	ADVAH
THELIER Pierre	Symbo
VAZZOLER Nathalie	Symbo

1) Discours introductifs

M. PISTILLI ouvre la séance en remerciant les participants de leur venue pour cette séance annuelle du Comité de pilotage (COFIL) Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio » et cède la parole à M. Chalot, Président du Comité de pilotage (COFIL) Natura 2000.

M. CHALOT excuse en premier lieu l'absence de M. Claude BARRAL, Président du Symbo et de M. Jean-Marc DONNAT, directeur.

Avec plus d'1 million d'euros engagés depuis 2009, la mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », à laquelle s'ajoutent celles des plans de gestion des marais (communaux, conservatoire du Littoral), contribue à la préservation de la biodiversité et des zones humides de notre territoire.

L'année 2017 a été particulière puisque placée sous le signe des 10 ans de Natura 2000 sur l'étang de l'Or, avec de nombreux événements organisés pour l'occasion, dont deux opérations phares : l'élaboration collective d'une exposition sur le site Natura 2000 avec le public scolaire et un cycle de conférences.

Il annonce aux participants que le projet d'exposition réalisée avec les scolaires vient d'être retenu par la Commission européenne parmi les cinq finalistes du prix européen Natura 2000 catégorie « Communication ».

2017 a été également consacrée à dresser une évaluation de la mise en œuvre du DOCOB demandée par les Services de l'Etat sur la période 2009-2016.

Cette séance sera donc consacrée à un rapide bilan de l'animation 2017 et à la présentation du travail d'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB dont il conviendra de valider les conclusions.

Il cède la parole à Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au Symbo.

2) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2017

Cf. diaporama http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Biodiversite/N2000/2018_03_10_COFILN2000.pdf

Animation et mise en œuvre du DOCOB année 2017

Mme LE POMMELET rappelle que l'animation du DOCOB est cofinancée par le Ministère de l'Ecologie et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail de la chargée de mission Natura 2000 plus du temps de travail de L. CASES pour le suivi des roselières.

Cette animation est encadrée par une convention signée avec les Services de l'Etat qu'il convient aujourd'hui de renouveler pour une durée de 3 ans. Elle sollicite les membres du COFIL afin qu'ils se positionnent sur le renouvellement de cette convention entre le Symbo et les Services de l'Etat.

→ Le renouvellement de la convention cadre d'animation entre le Symbo et les Services de l'Etat est acté favorablement par l'ensemble des membres du COFIL Natura 2000 présents.

Mme LE POMMELET poursuit en déclinant le temps de travail passé en 2017 pour les différentes missions relevant de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (8 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (47 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (17 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (7 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (6 % temps d'animation)
6. Suivi des roselières (15 % temps d'animation)

Le détail des réalisations et des résultats est présenté dans le rapport d'activités qui sera disponible sur le site Internet du Symbo.

Concernant la contractualisation en Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), une candidature a été étudiée en 2017 mais aucune contractualisation n'a abouti, l'éleveur s'étant rétracté au dernier moment.

Deux contrats Natura 2000 ont été montés en 2017, bénéficiant à Pays de l'Or Agglomération. Ils concernent d'une part la restauration du fonctionnement hydraulique du canal de l'Or (Candillargues), et d'autre part la restauration du fonctionnement hydraulique du marais de Plagnol (Mauguio).

Un contrat Natura 2000, porté par le SIATEO, a été réalisé en 2017, concernant la restauration des connexions hydrauliques et lutte contre la dynamique érosive au niveau de la Pointe du Salaison.

Les actions de communication et de sensibilisation menées en 2017 ont été placées sous le signe des 10 ans de Natura 2000 sur l'étang de l'Or avec deux opérations phares :

- **L'élaboration collective d'une exposition itinérante sur le site Natura 2000 de l'étang de l'Or par le public scolaire.** Ce travail a mobilisé pas moins de 340 élèves, 13 enseignantes, une dizaine de techniciens encadrant sur 2017 12 interventions en classe et 7 sorties de terrain. L'exposition, composée de 12 panneaux autoportants, est aujourd'hui prêtée gratuitement par le Symbo aux établissements scolaires demandeurs. Le Symbo a en effet candidaté avec ce projet au prix européen Natura 2000. Cette candidature vient d'être sélectionnée parmi les 5 finalistes de la catégorie « Communication ». Le Symbo est donc convié à Bruxelles le 17 mai pour la cérémonie de remise des prix durant laquelle les gagnants de chaque catégorie seront dévoilés. En parallèle la Commission européenne lance d'ici peu le prix européen Natura 2000 des citoyens : ces derniers pourront voter pour leur projet favori parmi les 25 finalistes. Une mobilisation la plus large possible sera donc importante pour favoriser les votes en faveur du projet d'exposition scolaire. De plus amples informations seront données en temps voulu à ce sujet.
- **Un cycle de conférences « Natura 2000 et l'étang de l'Or, regards d'acteurs ».** Huit conférences ont été organisées toute au long de l'année 2017, mobilisant plus ou moins de public. Au total 450 personnes environ ont été touchées par ce cycle de conférences.

Mme LE POMMELET présente très rapidement les autres actions en cours qui contribuent à la mise en œuvre du DOCOB, l'ordre du jour ne permettant pas cette fois de les détailler une à une :

- Etude sur le fonctionnement hydrodynamique de l'étang de l'Or/ hiérarchisation des apports de nutriments (Symbo)
- Suivi des roselières du pourtour de l'étang de l'Or (Symbo, fédérations de chasseurs, Pays de l'Or Agglomération)
- Suivi de la population de Cistude d'Europe (Symbo)
- Lutte contre les tortues de Floride (Symbo)
- Suivi des colonies de laro-limicoles (CEN L-R, Pays de l'Or agglomération)
- Projet de réhabilitation des zones humides de Tartuguières (Département de l'Hérault)
- Régulation de la population de ragondins (Symbo et associations de chasse locales)
- Ainsi que de nombreuses autres actions portées par les usagers du site.

De même, elle présente rapidement les projets ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences en 2017.

Bilan de l'animation 2017

Mme LE POMMELET conclut sur le bilan technique et financier de la mise en œuvre du DOCOB. Pour 2017, 50 527 € ont été engagés (Animation DOCOB) et 98 421 € dépensés (Animation DOCOB, contrat Natura 2000, MAEC). Depuis 2009, plus d'1 million d'euros a été engagé dans la démarche Natura 2000 sur les sites de l'étang de l'Or, avec 38 mesures entreprises sur 43 inscrites au DOCOB.

3) **Perspectives 2018**

Cf. diaporama annexé

Mme LE POMMELET expose qu'il s'agit de mener les missions courantes de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB avec toutefois un travail plus fourni concernant les suites à donner à l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB qui sera présentée juste après. Si les conclusions du COPIL tendent vers une mise à jour du DOCOB, il conviendra de préparer celle-ci sur l'année 2018 (demande de subvention spécifique, élaboration des cahiers des charges pour des prestations externes, etc.).

4) **Evaluation de la mise en œuvre du DOCOB (2009-2016)**

Cf. diaporama annexé

Mme LE POMMELET expose en premier lieu le cadre de ce travail d'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB.

Cadre et objectifs de l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB

L'évaluation demandée par les Services de l'Etat consiste en une analyse approfondie de l'état d'avancement des mesures de gestion sur plusieurs années et d'une évaluation de la conduite de projet qui vise :

- d'une part à quantifier l'efficacité des actions engagées,
- et d'autre part à conclure sur la nécessité ou non d'une mise à jour ou d'une révision du DOCOB.

La révision d'un DOCOB implique un nouvel examen du DOCOB dans la perspective de modifications importantes lorsque les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être.

Une mise à jour du DOCOB vise à y apporter des modifications plus légères, en fonction des évolutions techniques, juridiques et financières de Natura 2000.

L'appréciation et l'initiative d'une révision reviennent à l'autorité administrative alors que l'obligation de la mise à jour du DOCOB revient à l'animateur. L'animateur du DOCOB a la responsabilité de réaliser ou faire réaliser l'évaluation du ou des DOCOBs conformément au cahier des charges fourni par les Services de l'Etat. Le Comité de pilotage Natura 2000 est appelé à valider les conclusions de l'évaluation. Il pourra être amené à se prononcer sur la modification ou la mise en révision du DOCOB.

L'évaluation doit permettre :

- de récapituler l'ensemble des actions mises en œuvre ;
- d'apprécier plus précisément l'impact des mesures ;
- d'évaluer les évolutions du site (facteurs d'influence) ;
- de formuler les enseignements de la gestion passée (suivi et amélioration de la connaissance du site) ;
- de faire le point avec les services de l'État sur la qualité de la conduite de projet ;
- d'identifier la nécessité de mettre à jour certaines parties du DOCOB (inventaires, objectifs ou mesures) ou la révision complète de celui-ci.

Mme LE POMMELET précise que le travail d'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB a été réalisé en régie et porte sur la période 2009-2016. Elle propose de passer en revue un à un les différents points et que chacun soit discuté au fur et à mesure de la présentation.

1. Conformité du DOCOB au regard du cahier des charges régional

Le contenu du DOCOB est globalement conforme au cahier des charges imposé par les Services de l'Etat. Seule manque la carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (HIC) à l'atlas annexé au DOCOB. L'état de conservation n'a en effet pas été mentionné de façon systématique en face de chaque îlot cartographique (trop morcelés sur les cartes élaborées en 2007).

→ Pas de remarques de la part du COPIL.

2. Pertinence de la composition du COPIL

Plusieurs modifications ont eu lieu depuis l'arrêté de composition du COPIL, certaines institutions n'existant plus (DDAF, DDE...) et d'autres ayant changé de statut. Une mise à jour de la composition du COPIL apparaît donc pertinente. Se pose la question également du maintien de certaines communes (Grau-du-Roi, Palavas-les-Flots) dans le COPIL dans la mesure où elles ne sont pas concernées territorialement par le périmètre Natura 2000.

M. RIBEYRE pense qu'il serait bon de demander l'avis aux communes concernées sur leur retrait éventuel du COPIL. De même, il serait pertinent d'interroger les Services de l'Etat sur le cadre de la composition des COPIL et éventuellement son évolution depuis 2007.

→ Il est convenu de se rapprocher des Services de l'Etat pour connaître les éventuelles évolutions en matière de composition des COPIL et de se rapprocher des deux communes Le Grau-du-Roi et Palavas-les-Flots au sujet de leur retrait éventuel du COPIL.

3. Pertinence du périmètre par rapport aux évolutions ultérieures constatées

Aucun élément nouveau, identification de nouveaux enjeux hors site ou évolution du foncier, ne justifie à priori la modification du périmètre Natura 2000.

M. MONTIEL fait remarquer que la définition du périmètre Natura 2000 a fait l'objet à l'époque de nombreuses discussions et réunions de concertation et qu'il n'a donc pas lieu selon lui de le modifier.

M. CHALOT souhaiterait que les portes de Carnon (barrage antisel) soient intégrées au périmètre Natura 2000.

Mme LE POMMELET répond qu'une telle modification de périmètre doit être justifiée au regard des enjeux représentés par les habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire. Il paraît peu probable qu'une telle modification soit possible.

M. MONTIEL demande quels seraient les avantages à intégrer les portes de Carnon dans le périmètre Natura 2000.

Mme LE POMMELET répond aucun. Si la question est « est-ce que la réparation d'un tel ouvrage pourra être financée par Natura 2000 ? », la réponse est non. En effet, les mesures prévues au niveau national et éligibles à des financements Natura 2000, concernent la réfection de petits ouvrages hydrauliques type martelières, et non des ouvrages de cette envergure.

→ Il est convenu qu'en l'état des connaissances, il n'est pas pertinent de modifier le périmètre. Des ajustements à la marge pourraient être envisagés suite à la mise à jour de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire.

4. Pertinence du diagnostic écologique initial

Inventaire et état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire

Les inventaires naturalistes et le diagnostic écologique datent de 2007. Au vu :

- De constats de certaines erreurs de cartographie d'habitats naturels ;
- De l'identification de la présence de nouveaux habitats IC : 2250* - Dunes à genévriers », « Ourlets à Guimauve » (6430) ;
- De la présence de l'habitat prioritaire « Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles » (3170*) vraisemblablement sous-estimé lors des inventaires de 2007 ;
- D'aménagements structurants qui ont eu lieu depuis 2007 (secteur du Petit-Travers, doublement de la RD61) ;

une mise à jour de la cartographie des habitats IC, avec campagnes de terrain à l'appui, semble nécessaire. D'un point de vue opérationnel, il serait pertinent de simplifier cette cartographie des habitats naturels, en identifiant cartographiquement les habitats naturels dominants et en évaluant leur état de conservation.

M. FUSTER fait remarquer que de nombreux suivis/études ont été réalisés, en particulier sur les terrains du Conservatoire du littoral que Pays de l'Or Agglomération gère, et qu'il conviendrait de les exploiter. Il serait pertinent de cibler les efforts de mise à jour sur les terrains communaux pour lesquels il existe moins de données.

Mme LE POMMELET répond qu'effectivement il sera prévu un recensement de toutes les données acquises depuis 2007 afin de capitaliser les connaissances et les compléter lors de la mise à jour du DOCOB.

Inventaire et état de conservation des populations d'espèces visées par la Directive « Habitats, Faune, Flore »

Seule la présence significative de la Cistude d'Europe est avérée sur le site. Les nouvelles données acquises confirment que la population du pourtour de l'étang de l'Or est une des plus belles populations naturelles du département de l'Hérault. L'inventaire de 2007 devra être mis à jour avec ces nouvelles données.

Principales autres espèces visées par la Directive « Habitats, Faune, Flore » (annexe IV)

Spiranthe d'été, Pélobate cultripède, Diane, Lézard vert

Pour ces quatre espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive « Habitats » et protégées au niveau national, il serait intéressant de compiler les données existantes et d'éditer une cartographie de leur répartition sur le site.

Zone de Protection Spéciale « Etang de Mauguio » (Oiseaux)

Les principaux constats concernant l'avifaune sont les suivants :

- La population d'Outarde canepetière semble avoir chuté sur le secteur de la plaine de Marsillargues avec un report des individus à proximité de l'aéroport de Montpellier ;
- Les colonies de Iaro-limicoles sont toujours aussi exceptionnelles sur le secteur du Grand Bastit ;
- La Talève sultane semble beaucoup plus présente sur le site que le laissait entendre l'inventaire de 2007 ;

- Il semblerait que le butor étoilé colonise de nouveau certaines roselières qui ont fait l'objet de travaux de restauration, sans toutefois de preuve de reproduction sur place.

Il est proposé de recueillir auprès des différents organismes (LPO, CEN L-R, Pays de l'Or agglomération, fédérations de chasse) les données acquises ces 10 dernières années et faire une nouvelle compilation.

M. TERNAT pense qu'il serait bon de s'interroger sur les raisons de la baisse d'effectifs d'Outarde canepetière sur la plaine de Marsillargues.

Mme LE POMMELET répond qu'à priori le changement de pratiques agricoles serait à l'origine de la régression de la population hivernante sur ce secteur. Ces terres, essentiellement cultivées en grandes cultures, sont aujourd'hui utilisées pour le maraîchage (melons).

→ Il est convenu de proposer dans le cadre de cette mise à jour du DOCOB :

- une mise à jour de la cartographie des habitats IC, avec campagnes de terrain à l'appui, avec simplification de la cartographie aux habitats naturels dominants afin de pouvoir renseigner leur état de conservation ;
- une compilation des données relatives à la Cistude d'Europe et aux Oiseaux pour mettre à jour les effectifs et évaluer leur état de conservation sur le site ;
- l'édition d'une cartographie des 4 principales espèces inscrites en en annexe IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (Spiranthe d'été, Diane, Pélobate cultripède, lézard vert)

5. Pertinence du diagnostic socio-économique

Aucune évolution majeure n'a été constatée sur le site, hormis une intensification de pratiques agricoles sur la plaine de Marsillargues. Seule la cartographie du foncier semble nécessiter une mise à jour.

→ Il est convenu de mettre à jour la cartographie du foncier sur le site Natura 2000.

6. Conformité des données cartographiques (SIG)

→ Les données cartographiques devront être mises en conformité avec le nouveau cahier des charges régional (juin 2017).

7. Pertinence des enjeux identifiés

Bien que certains ajustements de la représentativité sur le site, et/ou de l'état de conservation, de certains habitats naturels ou d'espèces soient à attendre, les enjeux écologiques majeurs restent inchangés. Ils seront à compléter si certains habitats naturels, comme les dunes à genévriers (d'intérêt prioritaire), sont ajoutés.

M. RIBEYRE fait remarquer qu'effectivement l'état de conservation pour certaines espèces mérite d'être revu, comme par exemple pour le Sterne Hansel. L'état de conservation est mentionné comme mauvais or le site abrite une des plus belles populations nicheuses de France. Il s'interroge également sur le statut du Petit Murin et des chauves-souris en général.

Mme LE POMMELET rappelle que lors des inventaires de 2007, seul un individu immature de petit Murin avait été observé vers le secteur du mas de St-Marcel le Vieux.

M. MAJUREL pense que les enjeux liés aux chiroptères sur le site ont été sous-estimés. De nombreuses espèces viennent chasser sur le site de l'étang de l'Or. Le Petit Murin est une espèce inscrite en annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Mme LE POMMELET craint qu'à ce stade si l'enjeu « Chiroptères » est intégré au DOCOB qu'il ne s'agisse plus d'une simple mise à jour du DOCOB mais d'une révision. Il pourrait être proposé de mener une étude sur ces espèces dans un second temps.

Si l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB est menée tous les 10 ans, M. RIBEYRE pense au contraire que c'est l'occasion d'approfondir la question. C'est bien l'objet de ce travail. Il faudrait se rapprocher des experts pour savoir si l'enjeu « Chiroptères » est important.

M. MAJUREL répond que l'enjeu est effectivement important.

→ Il est convenu :

- Que la représentativité et l'état de conservation des habitats naturels et des espèces seront ajustés suite à la mise à jour des données ;
- De proposer aux Services de l'Etat de mener une étude sur les chiroptères fréquentant le site.

8. Pertinence des objectifs de conservation

La mobilisation des pouvoirs publics et des acteurs locaux à l'échelle du bassin versant et plus localement à l'échelle du site Natura 2000 reflète bien les enjeux du site Natura 2000 et renforce la pertinence des objectifs inscrits en 2007.

M. RIBEYRE pense qu'il conviendrait d'appliquer un indicateur de l'état d'avancement des actions répondant à ces objectifs afin de pouvoir éventuellement revoir leur hiérarchisation.

Mme LE POMMELET souligne qu'il est difficile de quantifier cet état d'avancement et les effets des actions menées au regard des objectifs, notamment pour l'objectif « Amélioration de la qualité de l'eau de la lagune et des écosystèmes aquatiques ». Elle rappelle qu'à l'époque, bien que sachant que les leviers d'actions pour répondre à cet objectif dépassaient largement le cadre Natura 2000 puisque le territoire d'action pertinent est l'ensemble du Bassin versant, les acteurs locaux avaient tenu à l'inscrire au DOCOB comme un objectif majeur.

M. RIBEYRE ajoute qu'il serait pertinent d'ajouter un objectif relatif à l'adaptation au changement climatique.

Mme LE POMMELET lui demande comment il verrait la déclinaison opérationnelle de cet objectif en termes d'actions à mener.

M. CHALOT pense qu'il serait préférable d'intégrer cette problématique comme « chapeau » à l'ensemble des objectifs plutôt que d'en faire un objectif à part entière.

→ Il est convenu que la priorisation des objectifs sera retravaillée au vu des actions déjà mises en œuvre, et au regard également de l'adaptation au changement climatique.

9. Evaluation de la mise en œuvre des mesures inscrites au DOCOB

Mme LE POMMELET explique qu'il n'est pas possible de passer en revue l'ensemble des actions inscrites au DOCOB. Elle souligne que seules 5 n'ont jamais été mises en œuvre :

- ACT03 - Créer et entretenir un couvert herbacé favorable à l'Outarde canepetière et aux espèces associées ;
- ACT05 - Mettre en place des zones tampon enherbées en bord de roubines ou sous cultures ;
- ANI03a - Pérenniser les groupes de travail et encourager à la formation de comités de gestion durable - Volet Activités cynégétiques) ;
- ETU07 - Assurer un suivi sur le mas de St-Marcel le Vieux pour déterminer la fréquentation du site par le petit Murin ;
- ACT07 - Mettre en œuvre le plan de gestion concerté de la fréquentation à l'échelle du site

M. MAJUREL fait remarquer que l'action ACT03 est mise en œuvre sur une parcelle de la plaine de Marsillargues dans le cadre des mesures compensatoires de la RD61.

M. FUSTER fait part de la volonté du Conservatoire du Littoral de réunir l'ensemble des sociétés de chasse locales du pourtour de l'étang de l'Or, ce qui contribuerait à la mise en œuvre de l'action ANI03a.

Concernant les actions relevant du volet « Amélioration des connaissances », M. CHALOT souhaiterait que le suivi « Roselières » actuellement mis en œuvre soit étendu à toutes les roselières. Il poursuit en précisant que la régénération de ces milieux doit être une priorité.

M. RASCOL apporte son témoignage sur la dégradation de la roselière sur le secteur de Marsillargues. Celle-ci est soumise à une forte dynamique érosive, l'eau de l'étang pénétrant de plus en plus dans les terres.

Mme LE POMMELET précise que dans le cadre du suivi « roselières », le suivi annuel (relevés mensuels des niveaux d'eau et salinité et mesures annuelles des caractéristiques des roseaux) est effectivement mené sur les roselières les plus importantes. Toutefois, il est prévu aussi un travail de photo-interprétation pour évaluer les évolutions de surface de ces formations végétales, et ce pour toutes les roselières du pourtour de l'étang de l'Or. Ce travail a été réalisé en 2013 (sur la base de la BD Ortho 2009 de l'IGN). Il conviendrait effectivement de le renouveler mais sur la base de nouvelles photos aériennes. Ce travail pourrait être fait dans le cadre de la mise à jour de la cartographie du DOCOB. Quant à l'objectif de restauration de ces milieux, il est bien inscrit dans le DOCOB, en objectif opérationnel « 07-Restaurer ou maintenir les roselières au nord de l'étang ». Elle ajoute qu'il serait toutefois vain de cibler les efforts sur des secteurs où l'apport d'eau douce manque et l'érosion est particulièrement forte.

Elle souligne que les moyens ont bien été majoritairement alloués aux actions prioritaires : 83% des dépenses suivies dans le cadre de la mise œuvre du DOCOB ont été alloués aux actions priorité 1 ; 9,5% aux actions priorité 2 et 7,5 % aux actions priorité 3.

Elle poursuit en relevant que de nombreuses actions inscrites au DOCOB relèvent d'opérations d'entretien (entretien des milieux dans un contexte de dynamique végétale ou hydraulique forte, ou encore régulation des populations d'espèces exotiques, entretien des connaissances de systèmes écologiques variables) qui méritent à ce titre d'être reconduites.

Elle propose de conserver l'ensemble des actions inscrites au DOCOB même si certaines d'entre elles sont plus difficiles à mettre en œuvre. La priorité de certaines d'entre elles pourrait être relevée en particulier pour celles relevant du maintien de l'ouverture de milieux, et de la réouverture de milieux. Le devenir des actions dont la mise en œuvre passait essentiellement par le dispositif de mesures agro-environnementales est néanmoins posé (dispositif non reconduit en 2018 pour l'enjeu « Biodiversité »).

M. ROUX insiste sur l'importance de pouvoir reconduire certaines actions d'entretien des milieux naturels.

→ Il est convenu que :

- Les actions inscrites au DOCOB seront maintenues, un éventuel ajustement de leur priorité pourra être réalisé ;

- Une nouvelle cartographie des roselières en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire sera intégrée à la mise à jour de l'atlas du DOCOB.

10. Evaluation de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB

Mme LE POMMELET souligne le fait que la chargée de mission Natura 2000 n'a pas changé depuis 10 ans, ce qui constitue un avantage dans le suivi du site, ce qui n'est pas le cas sur d'autres sites où le « turn over » peut être important.

Concernant en particulier les mesures contractuelles, l'animation a permis la signature :

- De 9 contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers de 2009 à 2016 (montant total dépensé 303 061 €)
- De 9 contrats agricoles sur la période de 2009-2014 ; de 10 contrats agricoles sur la période de 2015 à 2017 dont majoritairement des renouvellements en 2015 (montant total dépensé 223 224 €)
- de la Charte Natura 2000 en 2012 par les neuf associations de chasse locales signataires.

Au sujet de ce dernier point, elle précise qu'en raison d'un problème de remboursement de la taxe foncière sur le non bâti par l'Etat pour compenser les pertes éventuellement subies par les communes, les Services de l'Etat ont passé pour consigne de modérer l'animation sur le volet de la charte Natura 2000.

Concernant l'animation d'études et ou de suivis, il est à noter que :

- elle est difficile à inscrire dans le temps imparti à l'animation de la mise en œuvre du DOCOB car très chronophage ;
- l'annualisation de la dotation des moyens financiers alloués à Natura 2000 est un frein à la réalisation d'études pluri annuelles.

Enfin, sur le volet purement administratif, il convient de souligner que le temps de travail ne diminue pas et ce malgré le retour d'expériences des années passées. En effet, les démarches administratives, essentiellement liées aux demandes de subvention et de paiement, se complexifient, et fixent de plus en plus un cadre rigide.

Il est demandé au COPIL de se prononcer sur la qualité de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB.

Mme LEENHARDT, en sa qualité de représentante des Services de l'Etat, tient à souligner l'implication de la chargée de mission Natura 2000, et la félicite pour le travail d'animation fourni.

M. CHALOT se réjouit également du partenariat efficace qui a réuni acteurs locaux, scientifiques et gestionnaires.

Mme VAZZOLER souligne que les présidents du COPIL Natura 2000 peuvent être également remerciés pour leur investissement dans la démarche Natura 2000.

Mme LE POMMELET ajoute en effet qu'elle bénéficie d'une grande confiance de la part des élus, Présidents du COPIL mais aussi des autres collectivités, ce qui permet de monter avec efficacité des projets et de nouer des partenariats solides avec les autres parties prenantes du site.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CHALOT clôt la séance.

5) Relevé de décisions

Le COPIL Natura 2000 des sites « Etang de Mauguio », sous la présidence de M. Chalot :

- Se positionne **favorablement sur le renouvellement de la convention-cadre d'animation** pour la mise en œuvre du DOCOB « Etang de Mauguio » entre le Symbo et les Services de l'Etat ;
- **Valide le bilan annuel** de la mise en œuvre du DOCOB ainsi que les **perspectives pour 2018** ;
- Se positionne **favorablement sur la qualité du travail d'évaluation** de la mise en œuvre du DOCOB ;
- Se positionne **favorablement sur la qualité de l'animation** de la mise en œuvre du DOCOB ;
- **Acte favorablement les propositions** faites dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du DOCOB et amendées au cours de la séance :

Composition du COPIL	Se rapprocher des Services de l'Etat pour connaître les éventuelles évolutions en matière de composition des COPIL et se rapprocher des deux communes Le Grau-du-Roi et Palavas-les -Flots au sujet de leur retrait éventuel du COPIL.
Périmètre Natura 2000	En l'état des connaissances, il n'est pas pertinent de modifier le périmètre. Des ajustements à la marge pourraient être envisagés suite à la mise à jour de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire.
Diagnostic écologique	Il est proposé : <ul style="list-style-type: none"> • une mise à jour de la cartographie des habitats IC, avec campagnes de terrain à l'appui, avec simplification de la cartographie aux habitats naturels dominants afin de pouvoir renseigner leur état de conservation ; • une nouvelle cartographie des roselières en tant qu'habitat d'espèces d'intérêt communautaire sera intégrée à la mise à jour de l'atlas du DOCOB. • une compilation des données relatives à la Cistude d'Europe et aux Oiseaux pour mettre à jour les effectifs et évaluer leur état de conservation sur le site ; • l'édition d'une cartographie des 4 principales espèces inscrites en en annexe IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (Spiranthe d'été, Diane, Pélobate cultripède, lézard vert)
Diagnostic socio-économique	Il est proposé une mise à jour de la cartographie du foncier.
Données SIG	Les données cartographiques devront être mises en conformité avec le nouveau cahier des charges régional (juin 2017).
Enjeux des sites Natura 2000	Il est proposé : <ul style="list-style-type: none"> • que la représentativité et l'état de conservation des habitats naturels et des espèces seront ajustés suite à la mise à jour des données ; • de mener une étude sur les chiroptères fréquentant le site.
Objectifs de conservation	Il est proposé que la priorisation des objectifs soit retravaillée au vu des actions déjà mises en œuvre, et au regard également de l'adaptation au changement climatique.
Actions inscrites au DOCOB	Il est proposé que les actions inscrites au DOCOB soient maintenues, un éventuel ajustement de leur priorité pourra être réalisé.